

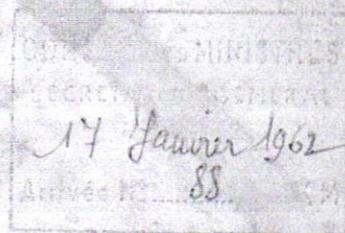
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
 -:-:-:-
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 -o-o-o-o-o-
 MINISTERE DES FINANCES
 & DU BUDGET
 -:-:-:-

SECRET

11-1) N N E E 1962 N° 10 /PR/MFB-DB

DIRECTION DU BUDGET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
 VU le décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les membres du Gouvernement;
 VU la loi Organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 notamment son article 44

SECRET

-:-:-:-

ARTICLE 1er.- Sous réserve des modifications à y apporter les délibérations ci-après du Conseil Général du Nord-Ouest sont approuvées :
 n°s 9/61 du 15 Juillet et 9 bis/61 du 19.7.61 arrêtant les comptes administratifs de Gestions du Budget Départemental Exercice 1960 aux chiffres ci-après :
 en recettes : Quinze millions quarante neuf mille trois cent cinquante (15.049.350) Frs -
 en dépenses : Neuf millions deux cent trente neuf mille deux cent trente six (9.239.236) francs.

Soit un excédent des recettes sur les dépenses de : CINQ MILLIONS HUIT CENT DIX MILLE CENT QUATORZE (5.810.114) francs.

- n°10/61 du 19 Juillet 1961 portant ouverture de crédits de francs 5.810.114 au budget départemental exercice 1961.

- n° 12/61 du 19.7.61 arrêtant le budget additionnel exercice 1961 aux sommes ci-après :

en recettes ordinaires : Six cent quarante sept mille cent quatre vingt dix sept (647.197) francs

en dépenses ordinaires : Six cent quarante sept mille cent quatre vingt dix sept (647.197) francs -

en recettes extraordinaires : Cinq millions cinq cent quarante six mille cinq cent soixante sept (5.546.567) francs -

en dépenses extraordinaires : Cinq millions cinq cent quarante six mille cinq cent soixante sept (5.546.567) francs -

n° 7 bis/61 du 29/6/61 relative au projet de construction à Natitingou d'un hôtel de Onze chambres dont devis de construction ne devra pas dépasser seize millions de francs .

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

AMPLIATIONS:

PR..... 15
 J.O.R.D..... 1
 C.F..... 1
 MFB..... 1
 M.A.I..... 1
 D.B..... 5
 C.Gal N.O.... 1
 Préfet N.O... 1
 Trésor..... 2
 Assemblée... 2

PORTO-NOVO, LE 15 JANVIER 1962

VU :

LE MINISTRE DES FINANCES
 & DU BUDGET o&. p.o.
 LE DIRECTEUR DE CABINET

H. M A G A VU :
 LE CONTROLE FINANCIER

M. MOUDACHIROU. VU :

LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
 ET DE LA DEFENSE.